

## ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation classe 7 initiale

Reference: J32



### OBJECTIVES

Compléter les connaissances d'un conducteur détenteur d'un certificat de formation conducteur de base, aux fins d'être certifié pour le transport de marchandises dangereuses de la classe 7 (matières radioactives).

Conformément aux prescriptions du chapitre 8.2 de l'ADR et de l'arrêté TMD, le stagiaire saura à l'issue de la formation :

- identifier et gérer les risques présentés par le transport de matières radioactives par route,
- repérer les exigences réglementaires de ce type de transport,
- prendre les dispositions spéciales en cas d'incident ou d'accident.

### PUBLIC

Conducteurs de véhicules devant transporter des marchandises dangereuses radioactives et nécessitant la possession d'un certificat ADR avec la spécialisation classe 7.

**Remarque :** Pour le transport de colis exceptés (UN 2908 à UN 2911) et/ou de colis de type A pour les codes ONU UN 2915 et UN 3332,

à condition qu'il n'y ait pas plus de 10 colis dans la même unité de transport, que la somme des indices de transport ne dépasse pas 3 et qu'il n'y ait pas de risques subsidiaires, une formation de sensibilisation de type ADR 1.3 spécialisation classe 7 est suffisante.

## PREREQUISITES

---

Le participant doit être titulaire d'un certificat ADR de la formation de base en cours de validité ou, à défaut, d'une attestation de réussite à l'examen de la base délivrée par un organisme agréé pour être autorisé à se présenter à l'examen de spécialisation classe 7.

## CERTIFICATION

---

L'INSTN est un organisme de formation agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Décision CODEP-DTS-2013-058542 du 23 octobre 2013.

En partenariat avec l'APTH pour les autres formations réglementaires ADR (8.2, 1.3, conseiller à la sécurité) hors classe 7. L'APTH est un organisme de formation agréé par le ministère chargé des transports. Arrêté du 5 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 6 décembre 2012 ([www.apth.fr](http://www.apth.fr)).

Un certificat de formation, obligatoire pour exercer, est délivré aux participants ayant satisfait au contrôle de connaissances. Sa durée de validité est de 5 ans. Une formation de recyclage doit être suivie au cours de l'année précédant la date d'expiration du certificat.

2ème présentation : en cas d'échec au contrôle de connaissances, le candidat doit suivre à nouveau la formation avant de se représenter à un nouvel examen.

Cette formation correspond à une certification recensée à l'Inventaire de la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle). Elle est éligible au CPF (Compte personnel de formation) sur la liste CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) d'une ou plusieurs branches professionnelles et/ou sur la liste interprofessionnelle de la CPNAA (Commission paritaire nationale d'application de l'accord).

## CONTENT

---

Ce programme est conforme aux chapitres 8.2.2.3.6, 8.2.2.3.7 et 8.2.2.4.1 de l'ADR, au chapitre 4.4.1 de l'annexe I de l'arrêté TMD et au chapitre 4.3.1 du cahier des charges de l'ASN fixant les conditions d'agrément des organismes de formation. - Radioactivité.

- Radioprotection.
- Réglementation ADR en spécialisation classe 7. - L'arrimage des colis.
- Rôle des différents intervenants.
- Conduite à tenir en situations incidentelles et accidentelles.

## METHOD

---

Exposés, échanges, études de cas. Travaux pratiques sur l'utilisation de véritables appareils de détection en radioprotection et à l'aide de sources radioactives scellées. La durée de la formation permet de dispenser un enseignement progressif, complet, adapté aux stagiaires tout en réalisant des travaux pratiques, en laboratoire, conformément au cahier des charges de l'ASN.

## PUBLIC PRICE - 2018

---

910 €

## DURATION - 2018

---

3 days (20 hours)

## LOCATION AND DATE - 2018

---

### Saclay

- 30 January - 1 February 2018
- 27 February - 1 March 2018
- 24-26 April 2018
- 29-31 May 2018
- 25-27 September 2018
- 4-6 December 2018

### Marcoule

- 6-8 March 2018
- 12-14 June 2018
- 27-29 November 2018

### Cherbourg-Octeville

- 13-15 June 2018
- 12-14 December 2018

## COORDINATION - 2018

---

Education official(s) :

### Saclay

Mme Marie-Claire PAJADON  
marie-claire.pajadon@cea.fr  
Phone +33 1 69 08 65 70

### Saclay

M. Bernard HOCDE  
bernard.hocde@cea.fr  
Phone +33 1 69 08 56 64

### Marcoule

M. Guy GRANIER  
guy.granier@cea.fr  
Phone +33 4 66 79 69 84

### Cherbourg-Octeville

M. Philippe ROINE  
philippe.roine@cea.fr  
Phone +33 2 33 01 89 88

## CONTACT - 2018

---

Training manager(s) :

**Saclay**

Mme Catherine COCHIN  
catherine.cochin@cea.fr  
Phone +33 1 69 08 24 21

**Marcoule**

Mme Catherine COCHIN  
catherine.cochin@cea.fr  
Phone +33 1 69 08 24 21

**Cherbourg-Octeville**

Mme Catherine COCHIN  
catherine.cochin@cea.fr  
Phone +33 1 69 08 24 21